

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2022-155

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **03\_SGCD03 /**

03-2022-12-30-00001 - Extrait de l'arrêté n° 2927-2022 du 30 décembre 2022 portant abrogation de l'arrêté d'organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures (1 page)

Page 3

03\_SGCD03

03-2022-12-30-00001

Extrait de l'arrêté n° 2927-2022 du 30 décembre  
2022 portant abrogation de l'arrêté  
d'organisation des services de la préfecture et  
des sous-préfectures

**SECRETARIAT GENERAL COMMUN DE L'ALLIER**

**Extrait de l'arrêté n° 2927-2022 du 30 décembre 2022 portant abrogation de l'arrêté d'organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 2847/2022 du 19 décembre 2022 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures est abrogé.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet de Montluçon et la sous-préfète de Vichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Moulins, le 30 décembre 2022

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

*Signé*  
Alexandre SANZ